

Mardi 13 mars 2012

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 13 MARS 2012

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 13 mars, a adopté un projets de délibération du gouvernement, émis deux avis et adopté 18 arrêtés.

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis défavorable à la proposition de loi du pays portant modification du complément retraite de solidarité et de l'aide à domicile des personnes âgées au motif, premièrement que la réintégration dans le dispositif du complément retraite de solidarité (CRS) proposée se limite aux seules personnes ayant liquidé leur pension avant le 1^{er} janvier 2012, deuxièmement que la majoration de l'aide à domicile pour chaque année d'activité au-delà des 5 ans requis, ce qui équivaut à aligner les deux dispositifs (CRS et aide à domicile), est contraire à l'esprit du texte voté en décembre dernier par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie puisqu'elle ne valorise plus l'effort de prévoyance consenti.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au projet de décret relatif à la sûreté de l'aviation civile.

Subvention :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 5 000 000 F CFP à chacune des quatre communes de l'agglomération (Nouméa, Paita, Mont Dore et Dumbéa) dans le cadre de la deuxième générations des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 5 350 000 à différentes associations et organismes du domaine de la culture.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les personnes qualifiées en vue de la constitution des commissions et jurys d'examen chargés de la délivrance du brevet de capitaine à bord des navires de moins de 10 mètres.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé 18 opérations du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME) et n'a pas reconduit les actions de formation pour un montant de 19 413 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sur la commune de Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé 16 agréments, 14 renouvellements d'agrément et 4 transferts d'agrément au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages, il a en outre réintégré une entreprise au bénéfice de ce régime fiscal.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de transport relatifs à la mission de monsieur Jean-Pierre LIEB dans le cadre de sa mission d'expertise et d'accompagnement de la réforme de la fiscalité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de transport des personnes ne faisant pas partie du personnel de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre la Journée internationale de la femme 2012.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réglementé la circulation sur la RT1 sur 5 sections comprises entre le PR98 (Ouatom) et le PR166 (Pont de la Néra) en raison de travaux de réhabilitation de la chaussée confiés à l'entreprise JLP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation au repos dominical à la société IPC pour l'ouverture d'une boutique le dimanche dans le complexe touristique « La Promenade » à l'Anse-Vata sur la commune de Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis la société Sud Nord Terrassement au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel. Cette demande concerne 7 salariés pour la période du 6 janvier au 31 mai 2012 .
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 8 certificats d'inscription au registre des transports publics, 5 attestations de capacité professionnelle, 5 autorisations d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs, 28 cartes professionnelles de conducteur et 6 autorisations de transport.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé au remplacement de madame Malo Katrawa au sein des conseils d'administration de l'académie des langues kanak et de la bibliothèque Bernheim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé la composition nominative de la commission de lutte contre le dopage en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé le renouvellement du conseil d'administration du centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie (CDP-Nouvelle-Calédonie).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à le défendre devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (Affaires Christine BOUTIN, Jean-Claude SANMARSO, Véronique N'GUYEN et Jean-Luc CAPRIN).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 12 visas long séjour, 2 titres de séjour, 15 autorisations de travail et 9 autorisations de travail concernant les projets miniers.